

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE – BILLETTERIE SPECTACLES

Dans le cadre de la mise en vente des spectacles de la saison culturelle en cours, il est proposé la mise en place des conditions générales de vente (CGV), sur le site de la Ville, en vente directe au Théâtre de La Grange, ou sur les réseaux extérieurs. Ces conditions générales de vente sont librement accessibles sur la plateforme de la billetterie en ligne ainsi qu'au guichet du théâtre de La Grange.

### 1. PRÉAMBULE

Les présentes conditions de vente s'appliquent de plein droit et sans restriction à toutes les commandes effectuées pour l'achat de place(s) de spectacle(s) sur le site Internet de la Ville de Bois d'Arcy, ou en vente directe au Théâtre de La Grange. Elles prévalent sur toutes les autres dispositions contraires.

Elles sont susceptibles de modifications sans préavis, après délibération du Conseil Municipal. Les CGV applicables sont celles en vigueur au moment du règlement effectif des billets.

Toute personne effectuant un achat de billet sur le site Internet de la Ville de Bois d'Arcy est invitée à lire attentivement les CGV qui visent à définir les relations contractuelles entre elle et la Ville de Bois d'Arcy, ainsi que les conditions applicables lors de l'achat de billets en ligne.

L'achat de place(s) de spectacle(s) par l'utilisateur implique son adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente.

### PRÉSENTATION DU SERVICE DE BILLETTERIE EN LIGNE

<https://billetterie.boisdarcy.fr> est le service de billetterie en ligne de la Ville de Bois d'Arcy, ayant son siège social 2 avenue Paul Vaillant-Couturier 78390 Bois d'Arcy.

Ce service d'achat de billetterie en ligne permet d'acheter des places de spectacle(s) à l'unité ainsi que des abonnements dès l'ouverture de la saison culturelle.

Pour toutes informations concernant vos achats de billets en ligne, vous pouvez nous contacter par courriel à l'adresse suivante : [lagrangedelatremblaye@boisdarcy.fr](mailto:lagrangedelatremblaye@boisdarcy.fr).

### 2. GÉNÉRALITÉS

La Ville de Bois d'Arcy, met en vente une quantité de places définie pour les représentations sur son site Internet, en vente directe au Théâtre de La Grange ou sur des réseaux extérieurs (FNAC).

La Ville de Bois d'Arcy se réserve le droit d'augmenter ou de réduire le nombre de places en vente, à tout moment et sans préavis.

Lors de l'achat en ligne, l'utilisateur recevra la confirmation de son achat par courrier électronique. Les frais de dossier correspondant au traitement de la commande par carte bancaire sont offerts.

### 3. ACHAT ET COMMANDE DE PLACES

Plusieurs possibilités s'offrent aux spectateurs pour l'achat de leurs places de spectacle.

## **Au guichet**

L'achat des places est possible pour un ou plusieurs spectacles (sans limitation) à l'accueil du Théâtre, du lundi au mercredi, de 14h à 18h et les samedis de spectacle au Théâtre, de 14h à 18h.

Après validation du paiement au guichet, les billets sont édités et remis immédiatement à l'acheteur.

## **En ligne**

L'utilisateur a la possibilité d'acheter des places pour un ou plusieurs spectacles (sans limitation) mais la commande par spectacle est limitée à un maximum de 4 places en tarif plein et 6 places en tarif réduit. Pour les groupes de plus de 10 personnes, l'achat ne peut se faire qu'auprès du guichet.

Toute vente est validée par son paiement, elle est ferme et définitive. Les billets ne sont ni repris ni échangés.

Après validation de la commande en ligne, l'acheteur reçoit un courriel de confirmation. Ce dernier ne vaut pas billet. L'internaute doit impérativement se connecter à son compte utilisateur afin de télécharger ses billets.

Un e-billet, e-ticket ou « billet électronique » est un billet dématérialisé.

Le e-billet doit être présenté au contrôle d'accès de la salle comme un billet « classique » sans passer par le guichet. Le QR code sera scanné.

Il doit être téléchargé et imprimé à domicile par l'internaute lui-même, sur une feuille de papier A4 blanche et vierge, en couleur ou noir et blanc.

La qualité d'impression étant importante, il est nécessaire de veiller à ce qu'il soit correctement imprimé et non endommagé (ne pas plier la feuille sur le code-barres).

Le e-billet peut aussi être présenté pour contrôle sous format électronique sur un téléphone ou une tablette.

Les billets de spectacle demeurent la propriété de la Ville de Bois d'Arcy jusqu'à l'enregistrement complet et définitif du paiement. Les billets sont nominatifs et ne pourront être revendus à un prix supérieur (loi du 27 juin 1919).

## **4. ANNULATION ET REMBOURSEMENT**

Conformément à l'article L. 221-28 al 12 du code de la Consommation, la vente de billets de spectacle(s) n'ouvre pas droit à rétractation de l'acheteur.

Les billets achetés ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés, même en cas de perte ou de vol, ou de changement de distribution indépendante de notre volonté (loi du 27 juin 1919).

En cas d'annulation ou de changement de date de la représentation du fait de la Ville de Bois d'Arcy, les billets peuvent être échangés pour une autre date du même spectacle ou d'un spectacle différent de la saison, sur la même grille tarifaire, en fonction de la disponibilité des places, ou, à titre exceptionnel (crise sanitaire), être remboursés, par virement bancaire sur le compte de l'acheteur, sur demande, jusqu'à la veille de la représentation et sur présentation des billets, à l'exclusion de tout autre dédommagement ou indemnité quelconque.

En cas d'interruption d'une représentation, les billets ne peuvent être ni repris, ni échangés pour une autre date.

## **5. TARIFS**

Les prix des spectacles s'entendent en euro, toutes taxes comprises.

Tous les tarifs sont susceptibles de modification sans préavis, après délibération du Conseil Municipal. Toutefois, ils sont validés sur la base du tarif en vigueur au moment de l'achat après confirmation de la part de la Ville de Bois d'Arcy du règlement demandé. Aucune réduction n'est applicable après le paiement de la commande.

### **Tarif abonné**

Peuvent bénéficier du tarif abonné, les détenteurs d'un abonnement DECOUVERTE (3 spectacles) ou TENTATION (5 spectacles). Ce tarif s'applique à tous les spectacles achetés au cours de la saison et qui ne sont pas inclus dans l'abonnement. Limité à une place par spectacle et par abonnement.

### **Tarif réduit**

Peuvent bénéficier de tarifs réduits, les usagers suivants : les 12-18 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les personnes de plus de 65 ans, les titulaires du RSA, les personnes handicapées, les détenteurs d'une carte famille nombreuse, les groupes de plus de 10 personnes, les titulaires de la carte d'abonnement du Festival d'Avignon OFF de l'année en cours. Les billets achetés au tarif réduit sur le site Internet de la Ville de Bois d'Arcy pourront faire l'objet d'une demande de justificatif le jour de la représentation.

## **6. RETRAIT DES BILLETS**

En retrait au guichet : les billets sont à retirer en journée aux heures d'ouverture du Théâtre de La Grange, ou au plus tard dans les 30 minutes qui précèdent la représentation (sous réserve de places encore disponibles).

En impression à domicile : la commande se présente sous format A4 (un billet par page) en document PDF à télécharger, directement depuis son compte utilisateur. Un courriel récapitulatif la commande est également envoyé lors de la confirmation d'achat.

Le billet imprimable à domicile, dit aussi billet électronique ou e-billet, est un billet de spectacle à part entière. Le contrôle du billet s'effectue par lecture électronique du QR code qui en fait un document unique lié à une seule personne et qui ne pourra servir qu'une seule fois.

Le mode de retrait de chaque billet est indiqué dans le récapitulatif du panier ainsi que dans le courriel de confirmation d'achat.

## **7. PLACEMENT**

Le placement est libre pour les spectacles se déroulant au Théâtre et au Bar de La Grange ainsi qu'à La Fabrik. Tout spectateur, quel que soit son âge, doit impérativement être en possession d'un billet payant ou d'une invitation.

La salle est directement accessible 30 minutes avant le début de la représentation.

Les spectacles débutent à l'heure. Dès le début de la représentation, la Ville de Bois d'Arcy ne peut garantir l'accès à la salle. Les retardataires doivent alors suivre les indications du personnel du théâtre et les places ne sont plus garanties.

La Ville de Bois d'Arcy se réserve également le droit de ne pas accepter les retardataires.

L'accès à la salle de spectacle ne pourra plus être possible un quart d'heure après le début du spectacle.

L'utilisateur est informé, en temps réel, lors de la passation de sa commande, de la disponibilité des places souhaitées.

La distribution, la durée des spectacles et l'âge mentionnés sont ceux fournis par les productions et ne constituent pas un engagement. Il appartient aux adultes responsables de mineurs de veiller à ce que l'âge requis et le thème du spectacle soient appropriés ou en adéquation avec leurs enfants.

### **Bergerie**

Des places supplémentaires sur chaises et situées sur les bergeries, valables sur les spectacles ayant lieu au Théâtre, sont mises en vente uniquement au guichet du théâtre le jour-même de la représentation dans le cas où le spectacle est complet, dans la limite des places disponibles.

## **8. CONTROLE DES BILLETS**

La présentation d'un billet thermique ou d'un e-ticket lisible est obligatoire pour accéder à la salle.

Les photos de billet et les captures d'écran sont interdites.

Les billets perdus ou volés ne seront pas remboursés.

Le contrôle des billets s'effectue par des ouvriers du Théâtre à l'aide de lecteurs de QR code avant d'entrer dans la salle.

Dans le cas où plusieurs achats ont été effectués via le Web, chaque achat donnera lieu à la création d'un billet contenant un code place numérique présent sur le billet sous forme d'un QR code.

Le code place permet l'identification de l'acheteur et l'accès au détail de sa commande.

Chaque code place ne peut être présenté qu'une seule fois au point de contrôle.

## **9. REPRODUCTION DE BILLET**

Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire un billet de quelque manière que ce soit. La reproduction de billets est interdite et ne procurerait aucun avantage.

L'organisateur peut refuser l'accès au lieu s'il se rend compte que plusieurs impressions ou reproductions d'un billet imprimable sont en circulation et qu'un accès au lieu du spectacle a déjà été accordé au porteur d'une impression ou d'une reproduction. La personne qui a reproduit le billet et l'utilisateur de la copie du billet sont passibles de poursuites pénales.

## **10. VALIDITÉ DU BILLET**

Le billet est uniquement valable pour la représentation qu'il concerne, à la date et l'heure (hors cas de report du spectacle) ainsi qu'aux conditions figurant sur celui-ci. Ce titre doit être conservé jusqu'à la fin du spectacle.

## **11. MODE DE PAIEMENT ET PAIEMENT SECURISÉ**

Quel que soit le mode de paiement, il doit être au nom de la personne qui commande les billets, ou réputé avec l'accord de cette dernière. Un seul paiement est autorisé par commande.

### **Au guichet**

Les paiements s'effectuent par carte bancaire, chèque ou espèces.

### **En ligne**

La commande de billets en ligne n'engage la Ville de Bois d'Arcy qu'à la réception d'un courrier électronique confirmant le paiement de la transaction. Le paiement est exclusivement accepté en ligne, aucun paiement au guichet ne sera accepté pour une réservation en ligne.

Les places achetées sur le site Internet de la Ville de Bois d'Arcy sont réglées uniquement par carte bancaire compatible avec le site de paiement sécurisé de l'opérateur.

Les informations fournies par l'utilisateur lors de la saisie de ses coordonnées bancaires font l'objet d'un cryptage de la part de l'opérateur en charge des transactions. Cette sécurité est assurée par le protocole TLS 1.2.

En aucun cas et à aucun moment les informations concernant les cartes bancaires ne transitent sur le réseau ou sur le serveur de la Régie de la Programmation culturelle de la Ville de Bois d'Arcy.

## **12. DONNÉES PERSONNELLES**

Conformément aux dispositions des articles 15, 16, 17, 18, 20 et 21 du RGPD, tout utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité des données personnelles qui le concernent en contactant notre Délégué à la Protection des Données selon les moyens suivants :

- Par écrit : le demandeur adresse un courrier signé accompagné de la copie d'un titre d'identité à l'adresse suivante : Délégué à la Protection des Données ; 6, avenue de Paris ; CS 10922 ; 78009 Versailles cedex ;
- Par téléphone : 01 30 97 27 95 ;
- Par courriel : [correspondant.cnil@versailles.fr](mailto:correspondant.cnil@versailles.fr)

Les données personnelles et confidentielles que vous indiquez lorsque vous passez une commande sont exclusivement destinées à la gestion de votre dossier de réservation et à vous faire gagner du temps pour vos commandes ultérieures (formulaire pré rempli). Elles ne sont à aucun moment destinées à être vendues, commercialisées ou louées à un tiers.

Elles sont conservées pour une durée maximum de 5 ans.

Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Sauf volonté contraire manifestée, la Ville se réserve le droit de conserver vos historiques d'achats afin de suggérer d'autres produits qui, selon nous, devraient vous intéresser.

Conformément à l'article D. 7122-25 du Code du travail, la Ville de Bois d'Arcy, en tant qu'entrepreneur de spectacles, doit préciser ses numéros de licence : 1079467 – 1079468 – 1079476 et SIRET : 217 800 739 00013.

### **13. RESPONSABILITÉS**

Le(s) billet(s) remis au guichet comme la confirmation de l'achat en ligne doivent être vérifiés par l'utilisateur au moment où ils sont délivrés par le personnel municipal ou réceptionnés sur la messagerie électronique de l'utilisateur. Toute réclamation ou toute erreur doit être signalée immédiatement.

Aucune réclamation ultérieure ne pourra être prise en compte.

La Ville de Bois d'Arcy, et son prestataire, s'astreignent à une obligation de moyens en termes d'accessibilité de service et mettent en place les structures nécessaires pour rendre le portail billetterie accessible à toute heure.

Néanmoins, la Ville peut suspendre cet accès sans préavis notamment pour des raisons de maintenance et de mise à niveau.

De même, la Ville de Bois d'Arcy ne saurait être tenue pour responsable en cas de dommage résultant de causes techniques et notamment de l'indisponibilité du site d'achat en ligne de billets de spectacles et de tout défaut affectant le fonctionnement de celui-ci.

Dans le cadre de la vente en ligne, l'utilisateur déclare bien connaître Internet, ses caractéristiques et ses limites et en particulier reconnaît :

- Que l'Internet est un réseau ouvert non maîtrisable par la Ville de Bois d'Arcy et que les échanges de données circulant sur Internet ne bénéficient que d'une fiabilité relative, et ne peuvent être totalement protégées contre les risques de détournements ou de piratages éventuels.

Ainsi, la responsabilité de la Ville de Bois d'Arcy ne saurait être engagée par l'utilisation frauduleuse par un tiers, des données fournies par l'utilisateur ou des dommages résultants de fichiers corrompus. Il appartient à l'utilisateur de se prémunir des éventuels virus se propageant par les réseaux Internet.

### **14. DROIT APPLICABLE - LITIGES**

La langue des présentes CGV est la langue française. En cas de traduction de tout ou partie de ces conditions, seul le texte original français fait foi. Tout litige sera traité par les tribunaux français compétents.

Les parties s'engagent à trouver préalablement un accord amiable, si tel n'était pas le cas, le litige serait porté devant la juridiction territorialement compétente (Tribunal de Versailles).